



REPUBLIQUE FRANCAISE

**MAIRIE DE LA MURE-ARGENS**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**04170**

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 avril 2026**

**Salle polyvalente de La Mure-Argens**

### **1. Ouverture de la séance**

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 18h00, le Conseil municipal de la commune de La Mure-Argens, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur André-Luc BLANC, Maire.

**Présents :** ANDRE-LUC BLANC, Christian LOPES, ALAIN DELSAUX, Anita POULAIN, Yvon CHAILLAN, Christian REBOUL, Isabelle RAMPON, Charlotte WOODFIELD, SEBASTIEN BERNARD, Margot SOUDAIS

**Représentés :** Martine TRAPANI donne pouvoir à Mme Charlotte WOODFERS

**Absents et excusés :** 0

**Secrétaire de la séance :** Charlotte WOODFIELD,

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **II. Ordre du jour**

Approbation du procès-verbal du 9 février 2026 et du 20 mars 2026

Approbation du compte financier unique (CFU) Budget régie d'eau M49

Approbation du compte financier unique (CFU) Budget principal M57

Fixation des tarifs de l'eau et de l'assainissement 2026

Fixation des tarifs de location la salle polyvalente de la Mure-Argens

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

Tarifs, tailles et délais des concessions des cimetières de la Mure-Argens

Fixation des tarifs d'occupation du domaine public

Vote du budget primitif M49

Vote du budget primitif M57

Modification des statuts de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon -Sources de lumière.

Location du logement communal 28 Grand'Rue

Décisions du maire par délégation du Conseil municipal.

Informations diverses

### **Délibérations**

Approbation des procès-verbaux précédents

- Procès-verbal du 09/02/2026 approuvé à l'unanimité

- Procès-verbal du 02/03/2026 approuvé à l'unanimité

Délibération : adoptée à l'unanimité.

**VOTE: POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

### **1/Approbation du CFU 3 en 1 du compte unique financier - EAU ET ASSAINISSEMENT 2025 (N° DE\_2026\_031)**

Après présentation du Compte Financier Unique 2025 et examen des résultats :

- Résultat de fonctionnement : + 51 732,94 €
- Résultat d'investissement : - 13 836,92 €
- Résultat global : + 37 896,02 €
- Excédent de financement : 52 115,02 €

Affectation :

- Compte 1068 : 5 336,92 €
- Compte 002 : 46 296,02 €
- Compte 001 : 13 836,92 €

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

### **Décision :**

Le Conseil municipal approuve le CFU 2025

Délibération : adoptée à l'unanimité.

**VOTE: POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

## 2/Approbation du CFU budget principal M57 3 en 1 du compte unique financier - LA MURE-ARGENS 2025 (N° DE\_2026\_030)

Après présentation du Compte Financier Unique 2025 et examen des résultats :

- Résultat de fonctionnement : + 197 585,74 €
- Résultat d'investissement : - 32 446,45 €
- Résultat global : + 165 139,29 €
- Excédent de financement : 175 750,44 €

Affectation :

- Compte 1068 : 14 593,53 €
- Compte 002 : 177 343,36 €
- Compte 001 : 32 446,45 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

### **Décision :**

Le Conseil municipal approuve le CFU 2025.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

**VOTE: POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

## 3/Révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement année 2026 (N° DE\_2026\_028)

Le Conseil municipal décide d'actualiser les tarifs afin d'assurer l'équilibre financier du service et de financer les investissements.

Principales évolutions :

- Abonnement eau : 80 €
- Abonnement assainissement : 80 €
- Assainissement Argens : 0,70 €/m<sup>3</sup>
- Tarif agricole : 0,80 €/m<sup>3</sup>

Forfait en cas d'absence de relevé : 80 m<sup>3</sup>/personne

Délibération : adoptée à l'unanimité.

**VOTE: POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

#### **4/fixation des tarifs de location la salle polyvalente de la Mure-Argens (N° DE\_2026\_025)**

Nouveaux tarifs à compter du 13 avril 2026 :

- Habitants : 65 € (jour) / 130 € (48h) / 150 € (3 jours)
- Extérieurs : 130 € / 280 € / 300 €
- Associations : gratuit
- Caution ménage : 200 €
- Caution matériel : 500 €

Approuve les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente de la Mure-Argens

Délibération : adoptée à l'unanimité.

**VOTE: POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

#### **5/Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026 (N° DE\_2026\_024)**

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	9.92 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	35.43 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	47.03%

Délibération : adoptée à l'unanimité.

**VOTE: POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

## **6/ tarifs tailles et délais des concessions des cimetières de la Mure-Argens (N° DE\_2026\_026)**

Le conseil Municipal fixe comme suit à compter du 13 avril 2026, le tarif des concessions des cimetières de la Mure-Argens :

Concession simple (50 ans) : 330 €

Concession double : 660 €

Columbarium 30 ans : 600 €

Columbarium 50 ans : 700 €

- Approuve les nouveaux tarifs des concessions des cimetières de la Mure-Argens Concessions Cimetière.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

**VOTE: POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

## **7/TARIF REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC- VENTE AMBULANTE (N° DE\_2026\_027)**

Food truck mensuel avec électricité : 25 €

Délibération : adoptée à l'unanimité.

**VOTE: POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

## **8/Délibération sur le budget primitif - LA MURE-ARGENS 2026 (N° DE\_2026\_032)**

L'adoption du budget de la Commune LA MURE-ARGENS pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 953 224,2**

**En dépenses à la somme de : 953 224,2**

Délibération : adoptée à l'unanimité.

**VOTE: POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

## **9/Délibération sur le budget primitif - EAU ET ASSAINISSEMENT 2026 (N° DE\_2026\_033)**

L'adoption du budget de la Commune EAU ET ASSAINISSEMENT pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 733 052,94**

**En dépenses à la somme de : 733 052,94**

Délibération : adoptée à l'unanimité.

**VOTE: POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

**10/Modification des statuts de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière (N° DE\_2026\_034)**

Nouvelle adresse du siège, à savoir :

**16 place de Verdun**

**04 170 Saint André les Alpes**

présente délibération.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

**VOTE: POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

**11/Attribution du logement communal 28 grand Rue -Fixation du loyer (N° DE\_2026\_029)**

Attribution à : **M. Guillaume GONDON**

- Loyer : 300 €
- Dépôt de garantie : 300 €
- Bail : 6 ans renouvelable

Délibération : adoptée à l'unanimité.

**VOTE: POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

**Délégations du Maire**

RAS.

**Informations diverses**

- Monsieur Yvon CHAILLAN, conseiller municipal, informe le Conseil de la disparition de la clé de vanne située à Argens.

- Le relevé des compteurs d'eau est rendu obligatoire. À défaut, la consommation sera facturée sur la base d'un forfait de 80 m<sup>3</sup>.

- Concernant les futurs logements privés mis en location, une révision des loyers devra être envisagée. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

- Le nettoyage de printemps est fixé au 9 mai. Des affiches seront distribuées dans les boîtes aux lettres.

- La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au 27 avril 2026 à 18h30.

- Monsieur Antonin FÉRAUD, président du comité des fêtes, prend la parole dans le public afin de présenter les prochaines dates de la fête patronale ainsi que son organisation. Il précise qu'aucun bénévole ne s'est proposé pour l'organisation de la fête du pain. Monsieur le Maire indique qu'il prendra contact avec une personne susceptible de s'en charger.

## Clôture de séance

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h30.

ANDRE-LUC BLANC  
Président de séance



Charlotte WOODFIELD  
Secrétaire de séance



